

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2026-36 (2026-10-18)

Assemblée générale annuelle 2026 - 22 octobre à 19 H

Guide d'inscription et de vote

L'Assemblée générale annuelle (AGA) 2026 se tiendra le jeudi 22 octobre à 19h. Vous pourrez y assister en présence ou en téléconférence via la plateforme ZOOM. Cette AGA se tiendra de manière hybride tel que mentionné dans l'avis de convocation (*communiqué 2026-33*). Aussi, des élections aux postes d'administrateurs auront lieu (*communiqué 2026-35*) par vote secret et de manière numérique.

Conformément au Règlement général, tout membre en règle a droit de vote aux assemblées, à raison d'un vote par lot, autant pour les votes à mains levées que pour les élections des administrateurs.

- ✓ **Si vous participez en présence à l'Auditorium des Tisserands, aucune inscription préalable n'est requise mais vous devez apporter votre téléphone intelligent pour voter aux élections des administrateurs.**
- ✓ **Si vous participez en téléconférence via la plateforme ZOOM, l'inscription préalable est obligatoire avant le mercredi 21 octobre à 23h59. [Je m'inscris](#)**

Si vous prévoyez être absent, vous pouvez déléguer votre vote à un autre membre en règle en utilisant le formulaire de procuration et en le retournant avant le mercredi 21 octobre à 23h59. [Obtenir la procuration](#)

Plus de détails et toutes les modalités d'inscription, de vote et de procuration dans le [guide d'instruction et de vote](#).

[Je consulte tous les documents de l'AGA.](#)

Le Conseil d'administration.